



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE U41

ÉTUDE DE CAS

SESSION 2022

Durée : 4 heures 30
Coefficient 9

Matériel autorisé :

L'usage de calculatrice, avec mode examen actif, est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 18 pages, numérotées de 1/18 à 18/18.

L'annexe C1, page 18 est à rendre avec la copie.

ÉPREUVE E41 - Étude de cas

Durée : 4 heures 30

Coefficient : 9

Le sujet se présente sous la forme de 4 missions indépendantes

Page de garde		p.1
Présentation de l'entreprise		p. 2 et 3
MISSION 1 : Gestion des opérations comptables	(36 points)	p. 4
MISSION 2 : Gestion sociale	(28 points)	p. 4
MISSION 3 : Gestion des obligations fiscales	(28 points)	p. 4
MISSION 4 : Opérations de fin d'exercice	(28 points)	p. 4

ANNEXES

A - Documentation comptable, financière, fiscale et sociale associée à la situation

MISSION 1 : Gestion des opérations comptables - Annexes A1 et A2	p. 5 à 8
MISSION 2 : Gestion sociale - Annexes A3 à A5	p. 9
MISSION 3 : Gestion des obligations fiscales - Annexes A6 à A9	p. 10
MISSION 4 : Opérations de fin d'exercice Annexes A10 à A12	p. 11 et 12

B – Documentation technique : comptable, fiscale, sociale

MISSION 1 : Annexe B1 Documentation comptable et fiscale	p. 13
MISSION 2 : Annexe B2 Documentation sociale	p. 13 et 14
MISSION 3 : Annexe B3 Documentation fiscale	p. 15 et 16
MISSION 4 : Annexe B4 Documentation sur la consolidation des comptes	p. 17

C - Annexe à rendre avec la copie

MISSION 2 : Annexe C1 Algorithme de calcul de la prime de production	p. 18
---	-------

L'annexe à rendre est fournie en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire.

AVERTISSEMENTS

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée et les démarches devront être clairement décrites.

Les enregistrements comptables devront être présentés de façon structurée et indiquer les informations suivantes :

- Pour l'ensemble de l'opération : la date, le code journal et le libellé de l'opération,
- Pour chaque ligne de l'opération : le N° de compte général, le N° de compte de tiers (le cas échéant) et le montant "débit" ou "crédit".

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Présentation générale de la SAS LAMBALLE

Installée au cœur de la Bourgogne à Is-sur-Tille, la Société par Actions Simplifiée LAMBALLE, au capital de 500 000 euros, a été créée en 1950 par la famille LAMBALLE. Elle est actuellement dirigée par monsieur Philippe LAMBALLE.

La SAS LAMBALLE a pour activité la fabrication et la vente de jus de fruits. Ses produits sont vendus en France et à l'étranger. Pour promouvoir sa marque, une participation régulière à des salons professionnels régionaux et internationaux est assurée.

L'effectif de l'entreprise est en moyenne de 52 salariés. Elle est rattachée à la convention collective IDCC 493 – Vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France.

Régime fiscal de la SAS LAMBALLE

En matière de TVA, elle est soumise au régime du réel normal. Le taux de TVA applicable sur les ventes de jus de fruits est de 5,50 %. Les produits sont fabriqués sans sucre ajouté et ne donnent donc pas lieu au paiement de la contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés.

Le résultat fiscal de la SAS LAMBALLE est soumis à l'impôt sur les sociétés, et son exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Organisation comptable de la SAS LAMBALLE

La société a acquis un nouveau PGI pour assurer la gestion de ses activités. Il comprend les modules paie, commercial, comptable et immobilisations. Il a été mis en service mais certains paramétrages demeurent à effectuer.

Journaux divisionnaires utilisés

Code	Intitulé	Opérations prises en charge
HA	Achats	Achats de biens, services et immobilisations, et leurs avoirs respectifs
BQ	Banque	Opérations bancaires et de financement
CA	Caisse	Opérations en espèces
OD	Opérations Diverses	Déclaration de TVA, salaires, opérations d'inventaire et diverses
VT	Ventes	Ventes et avoirs sur ventes

Règles de facturation

- Des frais de port sont facturés pour toute vente inférieure à 250 € hors taxes.
- Les produits vendus en France sont conditionnés par carton de 6 bouteilles et généralement livrés sur palettes consignées. La consignment n'est pas soumise à TVA. La reprise des palettes au client se fait au prix de consignment.
- Les produits vendus hors de France sont conditionnés dans des emballages perdus.
- Les ventes hors Union Européenne sont libellées en dollars américains.

Règles comptables

- Les frais accessoires sont enregistrés dans les comptes de charge par nature.
- Les factures en devises sont converties en euros au cours du jour de facturation.
- L'entreprise n'a pas opté pour l'inscription des frais de formation au coût d'acquisition des immobilisations.

Plan de comptes

L'entreprise utilise les comptes du Plan Comptable Général (comptes à 6 chiffres) ainsi que les comptes spécifiques suivants :

Compte	Intitulé
411100	Clients France
411200	Clients Union Européenne
411300	Clients hors Union Européenne
419610	Palettes consignées
445711	Etat, TVA collectée sur ventes 5,5 %
445712	Etat, TVA collectée sur ventes 20 %

Compte	Intitulé
601010	Achat de raisins
601020	Achat de pommes
601030	Achat d'oranges
622800	Formation du personnel
701100	Ventes France
701200	Ventes Union Européenne
701300	Ventes hors Union Européenne
708510	Ports facturés

Plan de comptes de tiers

Les comptes individuels ont six caractères alphanumériques et sont rattachés au compte collectif fournisseurs, clients ou salariés.

Clients	
Code	Libellé
CL2451	CARREFOUR Dijon
CL1442	JEANDEL
CL6451	LA VIE CLAIRE Beaune
CL8962	MADISSON
CL4589	MONTCEL
CL5412	PROXI MARCHÉ

Fournisseurs	
Code	Libellé
FR3078	BOURGOGNE Automobiles
FR4546	BULLES
FR1123	DUMONT
FR1512	EQUIPMAG
FR7298	GOBAIN
FR1711	TERRANCIA

Personnel	
Code	Libellé
SAL001	Philippe LAMBALLE
SAL002	Odile RICHARD
SAL003	Manuel BARRY
SAL004	Claude PRIGENT
SAL005	Viviane FAURE
...	...

Présentation du groupe LAMBALLE

La SAS LAMBALLE détient 40 % de la Société à Responsabilité Limitée « Délices de fruits » qui a pour activité la revente de fruits aux particuliers. La comptabilité de la SARL est assurée par le service comptable de la SAS LAMBALLE.

Afin d'élargir sa gamme, la SAS LAMBALLE a pris, en 2020, une participation à hauteur de 80 %, dans la Société Anonyme DEBORDE, spécialisée dans la fabrication et la vente de jus de fruits biologiques.

Vous venez d'obtenir le BTS Comptabilité et Gestion et vous intégrez la SAS LAMBALLE en qualité d'assistant comptable. Vous disposez de l'adresse courriel : assistant.comptable@lamballe.fr. Vous travaillez sous la direction de monsieur Claude PRIGENT, comptable, qui vous confie quatre missions.

MISSION 1 – GESTION DES OPÉRATIONS COMPTABLES

Les opérations relatives au processus des achats, de la commande à la gestion des stocks, sont désormais automatisées dans le nouveau PGI. Les écritures générées doivent être contrôlées avant validation, en particulier les factures d'achat auprès de fournisseurs étrangers.

Les autres documents comptables (ventes, frais généraux etc.) sont saisis dans le module comptable.

Monsieur PRIGENT vous confie les pièces de décembre 2021 restant à enregistrer, ainsi que le contrôle de l'écriture d'achat auprès du nouveau fournisseur d'agrumes TERRANCIA.

- **Enregistrer les documents comptables de décembre 2021,**
- **Contrôler l'écriture de la facture du fournisseur TERRANCIA et, si besoin, comptabiliser les corrections en les justifiant au regard de la réglementation.**

MISSION 2 – GESTION SOCIALE**Mission 2 A – Embauche d'un salarié en contrat à durée déterminée (CDD)**

La SAS LAMBALLE a reçu une nouvelle commande de son client new-yorkais MADISON. Pour satisfaire cette demande exceptionnelle, elle doit recruter une personne en CDD en janvier 2022. Monsieur Claude PRIGENT vous demande de l'assister pour la détermination du salaire brut ainsi que pour l'établissement de certaines obligations sociales liées à ce recrutement.

- **Préparer les travaux relatifs à cette embauche.**

Mission 2 B – Automatisation du calcul de la prime de production.

La SAS LAMBALLE va mettre en place une « prime de production » à compter du 1^{er} janvier 2022 pour valoriser la performance des salariés de la production. M. PRIGENT a commencé la rédaction d'un nouvel algorithme pour automatiser le calcul de cette prime.

- **Automatiser le calcul de la prime de production en finalisant l'algorithme de l'annexe C1.**

MISSION 3 – GESTION DES OBLIGATIONS FISCALES

La SARL Délices de fruits, détenue à hauteur de 40% par la SAS LAMBALLE et à 60 % par Mme LAMBALLE, a opté pour le régime des sociétés de personnes. Son résultat fiscal relève de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC). Elle clôture son exercice comptable au 31 décembre 2021. M. PRIGENT vous communique certaines informations afin de déterminer le résultat fiscal 2021 de la SARL Délices des fruits.

- **Déterminer le résultat fiscal 2021 de la SARL Délices de Fruits en présentant le traitement de ces opérations sous forme de tableau.**

MISSION 4 – OPÉRATIONS DE FIN D'EXERCICE**Mission 4 A – Régularisations d'inventaire**

Monsieur PRIGENT vous demande de l'assister dans les travaux d'inventaire de la SAS LAMBALLE au 31 décembre 2021. Il a dressé la liste des opérations à régulariser et a établi l'état des créances douteuses.

- **Comptabiliser, au 31 décembre 2021, les écritures de régularisation d'inventaire,**
- **Automatiser le suivi des dépréciations de créances douteuses en proposant les formules de calcul des cellules D5, F5 et H5.**

Mission 4 B – Préparation des travaux de consolidation

Le groupe LAMBALLE est composé de trois entités : la société mère SAS LAMBALLE, la SARL Délices de fruits et la SA DEBORDE. Pour avoir une image globale de la situation comptable et financière, monsieur PRIGENT souhaite préparer les travaux relatifs à la consolidation des comptes du groupe.

- **Identifier la ou les méthodes de consolidation et le traitement des opérations réciproques en répondant par mail à monsieur PRIGENT.**

A - Documentation comptable, financière, fiscale et sociale associée à la situation

Annexe A1 – Documents à comptabiliser

LAMBALLE SAS au capital de 500 000 € 35 Route de Dijon 21120 IS SUR TILLE Tél. : 03 82 56 60 60 N° TVA Intracom : FR 18 628 008 598						
Date : 23/12/2021		Doit :		PROXI MARCHÉ 13 rue des Ormes 21000 DIJON N° TVA : FR 61 157 6512 628		
N° facture : 202112325						
Réf cde : C202112056						
Référence	Désignation	Qté	P.U	Remise	PU net	MONTANT
Pom812	Pur jus de pomme (lot de 6)	40	4,20	-	4,20	168,00
Poi142	Pur jus d'orange (lot de 6)	10	5,10	-	5,10	51,00
Port	Port facturé	1	30,00	-	30,00	30,00
Échéance : 23/01/2022					Total HT	249,00 €
Taux TVA		Base TVA	TVA	Total TTC	Consignation	Acompte
5,50%		249,00 €	13,70 €	262,70 €	- €	- €
20%						
En cas de retard de paiement, il sera appliqué un taux d'intérêt égal à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal Le vendeur reste propriétaire des marchandises jusqu'au parfait paiement du prix						

LAMBALLE SAS au capital de 500 000 € 35 Route de Dijon 21120 IS SUR TILLE Tél. : 03 82 56 60 60 N° TVA Intracom : FR 18 628 008 598						
Date : 28/12/2021		Doit :		MADISON CORP 251 JFK Avenue 10020 NEW YORK, NY United States		
N° facture : 202112327						
Réf cde : C202112058						
Référence	Désignation	Qté	P.U	Remise	PU net	MONTANT
Rai127	Pur jus de raisin (lot de 6)	400	5,86	-	5,86	2 344,00
Pom812	Pur jus de pomme (lot de 6)	800	4,87	-	4,87	3 896,00
Échéance : 27/01/2022					Cours du dollar du 28/12/2021 : 1 \$ = 0,862 €	
					Total HT	\$ 6 240,00
Taux TVA		Base TVA	TVA	Total TTC	Consignation	Acompte
5,50%		\$ -	\$ -	\$ 6 240,00	\$ -	\$ -
20%						
En cas de retard de paiement, il sera appliqué un taux d'intérêt égal à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal Le vendeur reste propriétaire des marchandises jusqu'au parfait paiement du prix						

Annexe A1 – Documents à comptabiliser (suite)

LAMBALLE SAS au capital de 500 000 € 35 Route de Dijon 21120 IS SUR TILLE Tél. : 03 82 56 60 60 N° TVA Intracom : FR 18 628 008 598						
Date : 28/12/2021 N° facture : 202112328 Réf cde : C202112059		Doit :		LA VIE CLAIRE 30 rue des Hospices 21200 BEAUNE N° TVA : FR 24 622 345 628		
Référence	Désignation	Qté	P.U	Remise	PU net	MONTANT
Rai127	Pur jus de raisin (lot de 6)	75	4,80	2%	4,70	352,80
Pom812	Pur jus de pomme (lot de 6)	100	4,20	2%	4,12	411,60
	Consignation : 2 palettes					
Échéance : 28/01/2022					Total HT	764,40 €
Taux TVA	Base TVA	TVA	Total TTC	Consignation	Acompte	Net à payer
5,50%	764,40 €	42,04 €	806,44 €	20,00 €	300,00 €	526,44 €
20%						
En cas de retard de paiement, il sera appliqué un taux d'intérêt égal à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal Le vendeur reste propriétaire des marchandises jusqu'au parfait paiement du prix						

Extrait du grand livre issu du module comptable du PGI

Société : SAS LAMBALLE				Édité le : 28/12/2021 à 15:02		
Grand livre global						
Du : 01/12/2021 Au : 28/12/2021						
Jal	Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
419100 – Clients – Avances et acomptes reçus sur commandes						
BQ	15/12/2021	Acompte La vie claire		300,00		300,00

BOURGOGNE Automobiles 45 route de Paris 21000 DIJON FR 21 863 533 741 N° Code client : CLAMB Facture : F13149 Date facture : 29/12/2021					FACTURE	
SAS LAMBALLE 35 Route de Dijon 21120 IS-SUR-TILLE FR 18 628 008 598						
Référence	Désignation	Quantité	Unit. HT	Total HT		
Entretien véhicule de tourisme Renault Captur (5 portes) 23 588 km Date de mise en circulation : 01/04/2020						
V399	Forfait vidange synthèse	1,0	60,00	60,00		
MO399	Temps (H) vidange	0,5	50,00	25,00		
Taux TVA	Pièces/Huile	Main d'œuvre		Total TVA	Net à payer	
	HT	TVA	HT	TVA		
20,00 %	60,00	12,00	25,00	5,00	17,00	
					102,00 €	
Conditions de paiement : le 5 du mois suivant par chèque TVA acquittée sur les débits						

Annexe A1 – Documents à comptabiliser (suite)

EQUIPMAG
14 rue Clément Marot
21000 DIJON
Tel : 03 85 86 71 22

FACTURE

N° 20856743
Date 30/12/2021

SAS LAMBALLE
35 Route de Dijon
21120 IS SUR TILLE
France
N° TVA : FR18628008598

N° BC 66978 - 02/11/21
N° BL 56777 - 10/12/21

Référence	Désignation	Prix unitaire	Remise %	Remise €	Prix total HT
TBM150	Turbo Broyeur pour fruits TBM150 - 2 vitesses Capacité 1 000 litres	16 793,88 €	12%	2 015,27 €	14 778,61 €
PORT	Livraison	150,00 €	-	- €	150,00 €
FORM	Formation 14 et 15 décembre	350,00 €	-	- €	350,00 €
Total HT	TVA 20 %	Total TTC	Acomptes	Montant dû	Echéance
15 278,61 €	3 055,72 €	18 334,33 €	- €	18 334,33 €	11/01/2022

Paielement par virement à 30 jours

SAS LAMBALLE
Is-sur-Tille

REÇU
Le 31/12/2021
Contrôle pièces justificatives ☒

*Etat des frais engagés par M. LAMBALLE.
À comptabiliser pour le rembourser.
C. Prigent*

Note de frais de déplacement

Nom du salarié : LAMBALLE
Mois : Décembre 2021

Prénom du salarié : Philippe

Objet	Montant	Montants des frais				Total dû
		Hôtel	Repas	Invitation clients	Péages	
Prospection Région lyonnaise du 15 au 17 décembre 2021	HT	124,00	92,73		31,67	
	TVA	12,40	9,27		6,33	
	TTC	136,40	102,00		38,00	276,40

Annexe A2 – Facture à contrôler et extrait du journal des achats

TERRANCIA Via della Favorita 90142 Palermo PA Italia IT01 811 542 663 Date : 22/12/2021 Conto (Facture) N°202112/56	PIECE 72356	LAMBALLE 35 Route de Dijon 21120 IS-SUR-TILLE FRANCE FR18 628 008 598
---	---	--

Rife	Désignazione	Q	PU	Totale
A71	Arancia (orange)	2 000	0,90	1 800,00 €
A72	Arancia rossa	3 000	1,05	3 150,00 €
Spedizione (frais de port)				0,00 €
Retribuzione netta (Net à payer)				4 950,00 €

A pagare il 15/01/2022 (A payer le)

Extrait du journal des achats issu du module comptable du PGI

JOURNAL HA Achats						Edition en Euros	
SAS LAMBALLE						Page 1	
Réf.	Date	Compte	Tiers	Libellé Compte	Libellé écriture	Débit	Crédit
Pièce n°72356							
HA913	22/12/21	601030		Achat d'orange	Facture 202112/56 FR1711 TERRANCIA	4 950,00	
HA913	22/12/21	445660		TVA déductible sur abs		272,25	
HA913	22/12/21	401000	FR1711	Fournisseur TERRANCIA			5 222,25

Annexe A3 : Mail de monsieur PRIGENT concernant l'embauche d'un salarié en CDD

De : claud.prigent@lamballe.fr

A : assistant.comptable@lamballe.fr

Jeudi 16 décembre 2021 14 : 29

Bonjour,

Pour faire face à une commande exceptionnelle de notre client américain MADISON, nous devons recruter une personne au service de production pour la préparation des fruits avant pressage.

Nous recherchons un salarié à temps plein ayant la qualification « d'ouvrier préposé à la manutention de matières premières ». Il sera en CDD du 6 au 31 janvier 2022 à raison de 7 heures par jour, du lundi au vendredi.

Sa rémunération sera composée des éléments suivants :

- Un salaire de base mensuel correspondant à celui défini par la convention collective, Niveau I - échelon C.
- Une prime de production (Cf. accord d'entreprise du 16 novembre 2021),
- Les indemnités prévues par la loi pour une fin de contrat d'un salarié en CDD.

1. J'ai besoin de connaître le **montant de son salaire brut total de janvier 2022**. Pour information,

- L'entreprise calcule la retenue pour absence d'entrée selon la méthode de l'horaire réel.
- On considère que le salarié aura atteint 100% de l'objectif qui lui a été fixé.

2. Pour la **gestion de l'embauche** de ce salarié, je voudrais savoir :

- À partir de quelle date et jusqu'à quelle date je dois envoyer la DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche),
- Le motif à renseigner dans le module paie du PGI justifiant l'emploi en CDD.

Vous veillerez à justifier chacune de vos réponses sans formalisme attendu.

Cordialement

Annexe A4 - Extrait de l'accord d'entreprise lié à la prime de production du 16 novembre 2021

[...]

Article 2 – Une prime dénommée « prime de production » sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2022 pour valoriser la performance des salariés de la production.

[...]

Article 5 – Chaque salarié aura un objectif mensuel déterminé par la direction. Chaque mois, le rapport « production réalisée / objectif » sera calculé, sans prorata de la durée de présence. Ce rapport, appelé % production, donnera lieu au calcul d'une prime calculée comme suit :

Calcul de la prime de production	Type de prime	Montant de la prime
% production inférieur à 95 % de l'objectif		0 €
% production compris entre 95 % et 105 % de l'objectif	Prime 1	50 €
% production supérieur à 105 % de l'objectif	Prime 2	110 €

Annexe A5 – Calendrier de décembre 2021 et janvier 2022

N° de semaine	Décembre 2021						
	L	M	M	J	V	S	D
48			1	2	3	4	5
49	6	7	8	9	10	11	12
50	13	14	15	16	17	18	19
51	20	21	22	23	24	25	26
52	27	28	29	30	31		

N° de semaine	Janvier 2022						
	L	M	M	J	V	S	D
52						1	2
1	3	4	5	6	7	8	9
2	10	11	12	13	14	15	16
3	17	18	19	20	21	22	23
4	24	25	26	27	28	29	30
5	31						

Annexe A6 – Détermination du résultat fiscal de la SARL Délices de Fruits

De : claud.prigent@lamballe.fr

A : assistant.comptable@lamballe.fr

Le 4 février 2022

Objet : détermination du résultat fiscal de la SARL Délices de Fruits

Bonjour,

Nous avons terminé les travaux d'inventaire de notre filiale SARL Délices de Fruits. Les comptes font apparaître un chiffre d'affaires annuel hors taxes de 772 000 € et un résultat comptable provisoire de 46 320 €.

Je vous remercie de déterminer le résultat fiscal 2021 sous forme de tableau. Vous veillerez à justifier le traitement fiscal de chacune des opérations.

Cordialement

Annexe A7 – Informations relatives à certaines opérations comptables de la SARL Délices de Fruits

Les opérations comptables suivantes peuvent nécessiter un retraitement fiscal :

- La SARL a acheté le 1^{er} avril 2020 un véhicule Renault Captur 5 places. Son coût d'acquisition est de 21 500 € TTC et il émet 114 g de dioxyde de carbone (CO₂) par kilomètre. Les règles comptables de l'entreprise prévoient un amortissement du matériel de transport, en linéaire sur 5 ans.
- Le 4 juillet 2021, Délices de Fruits a loué un voilier de plaisance pour inviter ses clients. Le montant relatif à cette location, figurant dans le compte de charges, est de 3 000 €.
- Le 29 août 2021, pour animer la journée de portes ouvertes, l'entreprise a loué des structures gonflables (toboggan...) pour un montant HT de 450 €.
- Le 2 décembre 2021, la société a reçu et payé une amende de 135 € pour excès de vitesse.
- Le 11 décembre 2021, Délices de Fruits a versé une somme de 1 000 € à l'association sportive de Hand Ball d'Is-sur-Tille, reconnue d'intérêt général. Aucun autre don n'a été réalisé en 2021.

Annexe A8 – Informations relatives aux cessions réalisées par la SARL Délices de Fruits en 2021

Au cours de l'année 2021, la société Délices de Fruits a cédé des immobilisations et des titres de placement. Monsieur PRIGENT vous fournit les informations relatives à ces biens :

SARL Délices de Fruits

Page 1 sur 1

PGI PLUS Module Immobilisations

15:59

Liste des immobilisations cédées du 01/01/2021 au 31/12/2021

Code	Intitulé de l'immobilisation	Date d'achat	Coût d'acquisition	Valeur résiduelle	Mode d'amortissement		Durée d'amortissement		Date de cession	Prix HT de cession
					Eco.	Fiscal	Eco	Fiscal		
MAT54	Machine réfrigérée	01/01/2018	12 000	0	Linéaire	Linéaire	6 ans	6 ans	01/07/2021	6 000

Extrait du portefeuille des titres de placement							
Titres	Date d'achat	Quantité	Prix unitaire	Cession			Dépréciation existante
				Date	Quantité	Prix unitaire	
Pêches & Co	15/12/2018	150	10,00	23/11/2021	150	16,00	0,00

Annexe A9– Informations fiscales relatives à la SARL Délices de Fruits

L'entreprise opte systématiquement pour l'étalement des plus-values nettes à court terme.

À l'exception de la machine cédée en 2021, aucune cession relevant du régime des plus ou moins-values professionnelles n'a été réalisée depuis la création de l'entreprise.

Annexe A10 – Informations relatives aux régularisations d'inventaire de la SAS LAMBALLE

- a) Après contrôle de la livraison, des bouteilles vides servant au conditionnement des jus de fruits ne correspondaient pas à notre commande et ont été renvoyées le 21 décembre 2021. La facture d'avoir n'a pas été reçue au 31 décembre 2021.

La facture du fournisseur avait été enregistrée le 17 décembre 2021 au journal des achats :

JOURNAL HA Achats						Edition en Euros	
SAS LAMBALLE						Page 1	
Réf.	Date	Compte	Tiers	Libellé Compte	Libellé écriture	Débit	Crédit
Pièce n°51811							
HA2589	17/12/2021	602610		Achats d’emballages perdus	Facture n°741369	4 072,50	
HA2589	17/12/2021	445660		TVA déductible sur ABS 20%		814,50	
HA2589	17/12/2021	401000	FR7298	Fournisseurs GOBAIN	FR7298 GOBAIN		4 887,00

- b) La société LAMBALLE a souscrit un emprunt auprès de la Société Générale le 1^{er} septembre 2020. Le tableau de remboursement de l'emprunt se présente ainsi :

TABLEAU DE REMBOURSEMENT EMPRUNT					
Montant du crédit versé le 1/09/2020		200 000,00	Durée du crédit	5 ans	Taux d'intérêt annuel 1,80%
Échéances	Solde dû avant règlement de l'échéance	Intérêts	Part du capital	Montant annuités	Solde dû après règlement de l'échéance
01/09/2021	200 000,00	3 600,00	38 585,69	42 185,69	161 414,31
01/09/2022	161 414,31	2 905,46	39 280,23	42 185,69	122 134,09
01/09/2023	122 134,09	2 198,41	39 987,27	42 185,69	82 146,81
01/09/2024	82 146,81	1 478,64	40 707,04	42 185,69	41 439,77
01/09/2025	41 439,77	745,92	41 439,77	42 185,69	-

- c) Des fournitures administratives non stockables évaluées à 348,00 HT (TVA taux normal), n'ont pas été consommées durant l'exercice 2021.

- d) M. PRIGENT vous communique, pour l'année 2021, l'état des créances douteuses, établi à l'aide du tableur. Aucune écriture d'inventaire n'a été comptabilisée.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	SAS LAMBALLE Tableau des créances douteuses au 31 décembre 2021									
2										
3	Nom des clients	Taux de TVA	Créances au 31/12/2021		Dépréciations 2021		Dépréciations 2020	Réajustements 2021		Créances irrecouvrables
4			TTC	HT	%	Montant		Dotations	Reprises	
5	SA JEANDEL	5,50%	3 291,60	3 120,00	30%	936,00	450,00	486,00	-	
6	SAS MONTCEL	5,50%	1 624,70	1 540,00	-	-	750,00	-	750,00	1 540,00
7								486,00	750,00	1 540,00

Annexe A11 : Mail de M. PRIGENT concernant les travaux de consolidation du groupe LAMBALLE

De : claud.prigent@lamballe.fr

A : assistant.comptable@lamballe.fr

Lundi 14 février 2022 17 : 32

Bonjour,

Je souhaite consolider les comptes des sociétés composant notre groupe LAMBALLE. Ayant peu d'expérience dans ce domaine, je vous remercie de me préciser :

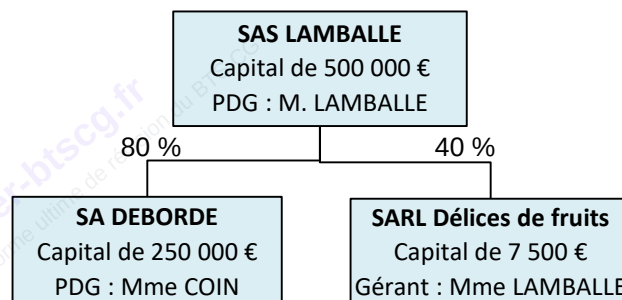
- Le type de contrôle exercé par la SAS LAMBALLE sur chacune des deux sociétés du groupe : la SARL Délices de Fruits et la SA DEBORDE ;
- Les méthodes de consolidation applicables à ces sociétés ;
- Le sort des opérations entre les sociétés du groupe.

Cordialement

Annexe A12 : Informations sur le groupe LAMBALLE

Le groupe LAMBALLE est composé de trois sociétés :

- La SAS LAMBALLE, société mère,
- Deux filiales, la SARL Délices et la SA DEBORDE.



La société Délices de fruits est détenue à hauteur de 60% par madame Jacqueline LAMBALLE qui n'a pas passé d'accord de gestion avec la SAS LAMBALLE.

Des relations commerciales et financières se sont développées entre les sociétés du groupe, notamment, au cours de l'année 2021, les opérations suivantes :

- La SA DEBORDE a vendu pour 13 000 € hors taxes de produits finis à la SAS LAMBALLE.
- La SAS LAMBALLE a accordé, début 2021, un prêt à la SA DEBORDE de 100 000 €, remboursable en totalité dans 5 ans. Les intérêts sont réglés au 31 décembre de chaque année.

B – Documentation technique - comptable, fiscale, sociale

Annexe B1 – DOCUMENTATION COMPTABLE ET FISCALE

Règlement ANC 2019-09 du 18 décembre 2019

Frais de formation et valorisation d'une immobilisation corporelle

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué de :

- Son prix d'achat, y compris les droits de douane et de taxes non récupérables, après réduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les frais externes afférant à des formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation peuvent, sur option, être attachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou être comptabilisés en charges. [...]

Édition Francis Lefebvre https://www.flf.fr/breves/deduction-tva-sur-frais-mission_226.html

Déduction de la TVA sur les frais de mission engagés en France

Dans le cadre de leurs déplacements professionnels les membres du personnel de votre entreprise engagent des frais dits « frais de mission ». [...]

Les frais de mission engagés ne doivent pas, par nature, être exclus du droit à déduction. [...]

Sont examinés, ci-après, les règles applicables aux frais de mission les plus courants.

Hébergement - Hôtel :

La TVA grevant les dépenses d'hébergement concernant des tiers à l'entreprise (par exemple invitation de clients ou fournisseurs) est déductible par l'entreprise.

En revanche, la taxe grevant les mêmes dépenses engagées au profit des salariés ou des dirigeants de l'entreprise ne peut pas être déduite. [...]

Restauration, spectacles, réceptions :

La TVA relative à ces dépenses engagées au profit de salariés, dirigeants ou tiers à l'entreprise est déductible par l'entreprise. [...]

Péages :

La TVA relative à ces dépenses est déductible. [...]

Annexe B2 – DOCUMENTATION SOCIALE

Extraits de la convention collective des vins, cidres, jus de fruits IDCC 493

[...]

Chapitre VII : Classifications - Définition des niveaux et échelons

- La grille unique de classification comporte 10 niveaux et 21 échelons qui font l'objet de définitions adaptées aux catégories de personnels concernés [...]
- Le positionnement hiérarchique est réalisé grâce à un indice numérique de niveau, suivi d'un indice alphabétique d'échelon (exemple : un emploi de niveau II, échelon C relèvera de la position hiérarchique 2C).

Accord n° 22 du 19 mars 2021 relatif aux salaires minima conventionnels du 1^{er} mars 2021

Position	Salaire mensuel pour 151,67 heures (35 heures par semaine)
1A	1 557 €
1B	1 568 €
1C	1 587 €
2A	1 595 €
2B	1 611 €

La Revue Fiduciaire et site Service-public.fr

Les formalités d'embauche - Déclaration préalable à l'embauche

- Tous les employeurs doivent procéder à la Déclaration préalable à l'embauche du salarié, avant l'embauche de celui-ci [...].
- L'employeur doit procéder à la DPAE au plus tôt 8 jours avant la date prévisible de l'embauche (c. trav. R1121-34). En cas de déclaration dématérialisée, l'URSSAF en accuse réception dans un délai de 5 jours ouvrables. L'employeur doit conserver cet accusé de réception.
- [...]

Conditions de recours à un contrat à durée déterminée – source La Revue Fiduciaire

Le recours au CDD doit présenter un caractère exceptionnel (c. trav. Art. L1242-1 et L. 1242-2). Il n'est autorisé que dans les situations et les limites prévues par la loi [...]. La raison d'être du CDD est de faire face à « l'exécution d'une tâche précise et temporaire ». [...]

Le contrat de travail ne peut être conclu pour une durée déterminée que dans les cas suivants :

- Remplacement d'un salarié (absent ou dont le départ définitif précède la suppression de son poste de travail [...])
- Accroissement temporaire d'activité, avec quatre situations visées : augmentation temporaire d'activité habituelle de l'entreprise, exécution d'une tâche occasionnelle précisément définie et non durable, survenance d'une commande exceptionnelle à l'exportation, la nécessité d'exécuter des travaux urgents pour des mesures de sécurité.
- Emplois saisonniers
- CDD d'usage [...]

Fin d'un contrat à durée déterminée (CDD) – Source service-public.fr

- Le contrat à durée déterminée (CDD) s'achève soit parce qu'il arrive à son terme, soit parce qu'il fait l'objet d'une rupture anticipée.
- Le salarié a droit à une indemnité de fin de contrat (dite *Prime de précarité*) lorsque le CDD arrive à son terme [...]
- L'indemnité de fin de contrat est égale [...] à 10% de la rémunération totale versée durant le contrat.
- L'indemnité est versée à l'issue du contrat en même temps que le dernier salaire. Elle doit figurer sur le bulletin de paie correspondant.

Indemnité compensatrice de congés payés

Lorsque le salarié n'a pas pu bénéficier de la totalité des congés payés, auxquels il avait droit à la rupture du contrat de travail, il reçoit une indemnité compensatrice de congés payés.

L'indemnité de congés payés est égale (c.trav. Art. 3141-24) au dixième de la rémunération totale perçue par le salarié au cours de la période de référence [...].

Toutes les sommes ayant un caractère de salaire sont prises en compte pour déterminer l'indemnité de congés payés, les autres sommes ne sont pas prises en compte :

Indemnité de congés payés	
Éléments pris en compte (exemples)	Éléments non pris en compte (Exemples)
- Salaire de base - Majorations de salaire (travail de nuit, heures supplémentaires, ...) - Prime d'ancienneté - Avantages en nature - Indemnité de fin de contrat à durée déterminée - ...	- Prime de résultat non liées à l'activité personnelle du salarié, - Prime de fin d'année ou de 13^e mois, - Participation au chiffre d'affaires (ou intéressement) établie à partir des résultats de l'ensemble de l'entreprise - ...

Annexe B3 – DOCUMENTATION FISCALE

Mémento Pratique Fiscal 2021

Contrôle et limitation de la déduction des frais et charges

§ 9000 Exclusion des charges « somptuaires » Les dépenses énumérées ci-après sont, sauf exception, exclues des charges déductibles, qu'elles aient été supportées directement par les entreprises ou sous forme d'allocations forfaitaires ou de remboursements de frais :

- Dépenses et charges de toute nature (y compris l'amortissement) ayant trait à l'exercice de la **chasse**, ainsi qu'à l'exercice non professionnel de la **pêche** ;
- Charges (y compris l'amortissement) résultant de l'achat, de la location ou de toute autre opération faite en vue d'obtenir la disposition de **résidences de plaisance ou d'agrément**, ainsi que l'entretien de ces résidences ;
- Dépenses de toute nature (y compris l'amortissement) résultant de l'achat, de la location ou de toute autre opération faite en vue d'obtenir la disposition de **yachts** ou de **bateaux de plaisance**, à voile ou à moteur, ainsi que de leur entretien ;
- Amortissement des **voitures particulières**, pour la fraction de leur prix d'acquisition qui excède un certain plafond, ou loyer correspondant [...]

§ 9020 Amortissement des voitures particulières L'article 39, 4 du CGI interdit, sauf justification, la déduction de l'amortissement des véhicules de tourisme [...], pour la fraction de leur prix d'acquisition, taxes comprises, supérieur à un certain montant, fonction de la date d'acquisition du véhicule et/ou de la quantité de dioxyde de carbone émise. [...]

Le plafond de déduction est fixé selon le **barème** suivant :

Plafonds applicables en fonction du nombre de grammes de CO₂ émis par kilomètre.

Taux (T) d'émission de dioxyde de carbone (en g/km)	Année d'acquisition ou de location du véhicule				
	2017	2018	2019	2020	A compter de 2021
T > 155	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €
150 < T ≤ 155	18 300 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €
140 < T ≤ 150	18 300 €	18 300 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €
135 < T ≤ 140	18 300 €	18 300 €	18 300 €	9 900 €	9 900 €
130 < T ≤ 135	18 300 €	18 300 €	18 300 €	18 300 €	9 900 €
60 < T ≤ 130	18 300 €	18 300 €	18 300 €	18 300 €	18 300 €
20 < T ≤ 60	20 300 €	20 300 €	20 300 €	20 300 €	20 300 €
0 < T ≤ 20	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

La Revue Fiduciaire RF 1121 - Mars 2021

La liasse fiscale BIC

§ 14-56 Les dons réalisés au titre du mécénat et comptabilisés en charges doivent être réintégrés dans le résultat fiscal. En contrepartie, l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60 % pour la fraction des versements [...] pris en compte dans la limite des 20 000 € à compter du 31 décembre 2020 ou de 5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé (CGI art 238).

Mémento Pratique Fiscal 2021

Plus-ou moins-values professionnelles - Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

§ 18055 Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après présente de façon schématique la définition des plus-values et moins-values à court terme (CT) ou à long terme (LT).

Nature des biens cédés	Plus-values		Moins-values	
	Durée de détention			
	Moins de 2 ans	2 ans et plus	Moins de 2 ans	2 ans et plus
Éléments amortissables	CT	CT dans la limite de l'amortissement déduit, LT au-delà	CT	CT
Éléments non amortissables	CT	LT	CT	LT

§ 18070 Régime des plus-values et moins-values à court terme

[...] **Plus-value nette** Si la compensation fait apparaître une plus-value nette à court terme, cette plus-value fait partie des résultats imposables dans les conditions et au taux de droit commun.

Les entreprises peuvent demander un **étalement** de l'imposition sur **trois ans** : le montant de la plus-value nette est rattaché, par fraction égale, au résultat de l'année de sa réalisation et des deux années suivantes.

[...] **Moins-value nette** Lorsque la compensation fait apparaître une moins-value nette à court terme, celle-ci s'impute sur les bénéfices d'exploitation. [...]

Régime des plus-values et moins-values à long terme

§ 18100 Plus-value nette à long terme Si la compensation entre plus et moins-values à long terme d'un exercice (ou d'une année) fait apparaître une plus-value nette à long terme, celle-ci est en principe taxée à un taux réduit [...]

§ 18115 Moins-value nette à long terme Lorsque, au titre d'un exercice (ou d'une année), la compensation entre plus et moins-values à long terme fait apparaître une moins-value nette à long terme, celle-ci est uniquement imputable sur les plus-values à long terme réalisée au cours des dix exercices (ou années) suivants, jamais sur le bénéfice ordinaire ou le revenu global. [...]

Titres du portefeuille

§ 18380 Conditions d'application du régime des plus-values professionnelles Dans les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, l'application aux titres du portefeuille du régime des plus-values professionnelles à court terme ou à long terme ne dépend pas de leur nature (titres de participation ou titres de placement), [...]

§ 18400 Cessions des titres Les cessions de titres du portefeuille des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu relèvent du régime des plus ou moins-values d'actif à court terme ou à long terme lorsque les titres cédés peuvent être considérés comme faisant partie de l'actif immobilisé (quel que soit leur classement comptable). Selon l'administration, font partie de l'actif immobilisé :

- D'une part, les **titres détenus depuis plus de deux ans** [...]
- D'autre part, les **titres détenus depuis moins de deux ans** lorsque le portefeuille comprend des titres de même nature détenus depuis plus de deux ans.

Dans ce dernier cas, le résultat de cession relève du long terme si les titres cédés ont été détenus depuis plus de deux ans. [...].

Annexe B4 – DOCUMENTATION SUR LA CONSOLIDATION DES COMPTES**Règlement CRC 99-02 version consolidée au 1er janvier 2017****Section I – Périmètre et méthodes de consolidation****10 – Périmètre de consolidation**

1002 - Entreprises sous contrôle exclusif Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ; [...]

1003 - Entreprises sous contrôle conjoint Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. [...]

1004 - Entreprises sous influence notable L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle [...]

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise. [...]

11 – Méthodes de consolidation

110 - Principes généraux Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Pour les entreprises sous contrôle exclusif, l'intégration globale ;
- Pour les entreprises sous contrôle conjoint, l'intégration proportionnelle ;
- Pour les entreprises sous influence notable, la mise en équivalence. [...]

26 – Elimination des opérations entre entreprises consolidées par intégration globale**260 - Opérations n'affectant pas le résultat consolidé**

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. [...]

Annexe C1 – A rendre avec la copie

Algorithme de calcul de la prime de production**Algorithme** « Prime de production »**Variables**

Production_réalisée : réel	« production réalisée mensuelle »
Objectif : réel	« objectif mensuel de production »
%production : réel	« production réalisée / objectif »
Prime : réel	« Montant de la prime »

Constantes

Prime 1 = 50
Prime 2 = 110

DÉBUT

LIRE Production_réalisée, Objectif
%production ← Production_réalisée/Objectif
SI %production < 95%
 ALORS Prime ← 0
 SINON